

Informations accompagnant la demande d'admission

I – Options de participation

A. «GALLERY»

Les galeries d'art au profil contemporain, qui organisent au moins cinq expositions par an et qui s'occupent activement de la promotion internationale d'artistes.

Conditions:

- Stands disponibles de 50 m², 75 m² ou 100 m². Les stands font tous 5 m de profondeur et respectivement 10 m (50 m²), 15 m (75 m²) ou 20 m (100 m²) de large;
- Droits de candidature: 100 € (non remboursables).

B. YOUNG TALENT

Les galeries d'art au profil contemporain qui organisent au moins cinq expositions par an et qui s'occupent activement de la promotion internationale de jeunes artistes.

Conditions:

- Les stands de la zone «Young Talent» ont une superficie de 25 m² (5 m de profondeur x 5 m de large) ;
- Date de création de la galerie : minimum 1 an (au 1er octobre 2008);
- Nombre maximum d'artistes : 5;
- Nombre maximum de participations dans la zone «Young Talent» : 3 éditions;
- Aucune participation antérieure dans la zone «Gallery»;
- Participation non cumulable avec un stand dans la zone «Gallery»;
- Droits de candidature : 100 € (non remboursables).

C. SOLO SHOW

Le Solo Show offre la chance aux galeries de mettre pleins feux sur l'œuvre d'un artiste ou sur un projet. Un maximum de 20 nouveaux projets de jeunes artistes sont acceptés et constituent une image représentative des dernières évolutions dans le domaine d'art contemporain. Le meilleur solo show remportera le prix illy, d'une valeur de 10.000 €.

Conditions:

- Superficie de stand disponible : 25 m² (à côté du stand principal);
- Uniquement possible en combinaison avec un stand «Gallery» ou «Young Talent».

D. PARTICIPATION SUR INVITATION: «FIRST CALL»

Une participation dans cette zone n'est possible que sur invitation. Les galeries d'art au profil contemporain, qui s'occupent activement de la promotion internationale d'artistes prometteurs et innovants. Galeries qui proposent un programme artistique hors du commun. Maximum 14 galeries sont choisies par le comité de sélection. Elles font partie de la dernière génération.

Conditions:

- Les stands de la zone «First Call» ont une superficie de 25 m² (5 m de profondeur x 5 m de large);
- Invitation de la part d'un des membres du comité de collectionneurs ou invitation « First Call » de la part de l'organisateur;
- Date de création de la galerie : minimum 1 an (en octobre 2008);
- Nombre maximum d'artistes à présenter : 5;
- Aucune participation antérieure à artbrussels;
- Participation non cumulable avec d'autres stands.

2 - Éléments compris dans le prix

LE STAND

Le prix comprend le montage et le démontage du stand. Chaque stand est disposé en forme de U et a une profondeur de 5 mètres. Les côtés et le fond des stands consistent en des doubles cloisons de bois peintes en blanc, de 3,5 mètres de haut. L'avant, qui donne sur l'allée, est complètement ouvert. Chaque stand est équipé d'un raccordement électrique de 2.200 watt et éclairage aux néons. La consommation d'électricité est comprise dans le prix du stand, pour autant que les 2.200 watt ne soient pas dépassés.

PACKAGE PLUS

Le prix du «package plus» comprend :

- Les frais de dossier et l'assurance responsabilité civile;
- L'entretien quotidien du stand;
- Les invitations : les cartes pour la Preview, le Vernissage et les invités;
- Les affiches, brochures et autocollants;
- Les invitations pour l'artbrussels party, en fonction de la superficie du stand;
- Une formule VIP (2 nuits offertes, voitures VIP, un programme culturel) pour un invité (et partenaire) de l'exposant qui est collectionneur VIP, directeur de musée ou curateur et qui ne réside pas en Belgique.

CATALOGUE ET SITE INTERNET

Chaque exposant est présenté dans le catalogue sur une double page de 22 x 22 cm. La page de gauche reprend les coordonnées de l'exposant, des informations sur sa galerie ainsi que la légende de la photo. Sur la page de droite, on retrouve une image en quadrichromie, fournie par l'exposant.

Les solo shows sont repris sans frais supplémentaires et rassemblés à la fin du catalogue. Ils sont présentés sur une page de 22 x 22 cm et accompagnés d'une illustration, du nom de l'artiste, d'une description de l'œuvre et de l'emplacement de la galerie.

Les pages du catalogue sont également reprises dans leur intégralité sur le site Internet www.artbrussels.be. Elles seront disponibles tout au long de l'année.

DROITS DE CANDIDATURE

Les demandes de participation sont soumises au comité de sélection, après réception des droits de candidature non remboursables. La demande de participation représente un engagement contractuel. Les droits de candidature ne sont pas applicables pour les demandes «First Call».